

assuré que de telles situations ne se présenteraient plus, grâce à la mise sur pied de mécanismes de surveillance différents et beaucoup mieux contrôlés.

Dans le domaine du logement familial, la Société, directement ou en vertu d'ententes avec la Société d'habitation du Québec, a investi 153 millions pour le logement des personnes âgées et pour d'autres programmes particuliers. Je voudrais signaler la collaboration de la Société centrale d'hypothèques et de logement avec la Société d'habitation du Québec, à Ville de Laval, où l'on est actuellement à construire un centre d'hébergement pour personnes âgées, centre qui coûtera \$2,250,000. La contribution du gouvernement fédéral sera de \$2,137,500. Il s'agira d'un édifice qui contiendra 210 lits.

On procédera également à la cérémonie de «la première pelletée de terre», lundi prochain, pour la construction du Centre de séjour de Laval qui abritera 332 lits, et dont le coût total sera, je crois, de \$3,185,350. Encore là, la contribution du gouvernement fédéral sera de l'ordre de 90 p. 100.

J'ai à l'esprit des situations dont je voudrais faire part au ministre non pas comme critiques, mais plutôt comme suggestions. Avant de faire des suggestions, voici la situation dans laquelle nous vivons. En ce qui a trait à la Société d'habitation du Québec, monsieur le président, je dois souligner qu'il nous faudra peut-être réviser la situation.

Je pense ici à la construction de Co-op Habitat, édifice de 352 logements, qui a été faite grâce à des fonds de la Société centrale d'hypothèques et de logement, mais dont le prêt de l'ordre de \$4,589,820 a été consenti par la Société d'habitation du Québec. Ces logements, qui ont été construits en 1968, sont encore libres.

Voici un autre cas très typique: L'Office d'habitation de Montréal-Nord. Encore là, il s'agissait de fonds de la Société centrale d'hypothèques et de logement, mais administrés par la Société d'habitation du Québec, et les logements sont encore libres.

Je constate qu'une entente a été conclue avec le gouvernement provincial, et le prix du loyer pour les assistés sociaux est fixé de façon particulière. Je parle du projet L'Office d'habitation de Montréal-Nord, où il s'agit de 168 logements de 3½, 4½ ou 5½ pièces. Ce sont des logements pour abriter des assistés sociaux, et le loyer est en relation avec les revenus mensuels du chef de famille. A titre d'exemple, si le revenu mensuel est de \$303 à \$306, le loyer sera de \$60 par mois.

Le loyer minimum est de \$41 par mois, compte tenu des divers avantages. Le prix du loyer comprend le coût de l'électricité, du chauffage, de l'eau chaude, de la taxe d'eau, de la cuisinière, du réfrigérateur, de la laveuse et de la sècheuse.

Il me semble que cette initiative répond aux besoins des assistés sociaux, et 25 p. 100 du déficit sera comblé par le gouvernement provincial. La municipalité contribue 25 p. 100, et le gouvernement fédéral, 50 p. 100.

Je suggère donc que si l'on appliquait une telle formule au projet Co-op Habitat, à Ville de Laval, on pourrait y loger des familles qui en ont sûrement besoin.

Je termine, monsieur le président, en faisant quelques suggestions quant aux transferts de fonds de la Société centrale d'hypothèques et de logement à la province de Québec, dont les fonds, en ce qui a trait à l'habitation, sont administrés par la Société d'habitation du Québec. Je signale au ministre qu'il nous faut réviser le mécanisme administratif qui régit les relations entre la Société cen-

[M. Roy (Laval).]

trale d'hypothèques et de logement et la Société d'habitation du Québec.

La surveillance, le contrôle, doit être proportionnel à la responsabilité du prêteur ou, encore, à la contribution monétaire. Au Québec, en ce qui a trait à la construction de centres d'hébergement, ou encore en ce qui touche tous les prêts consentis par la Société d'habitation du Québec, l'administration est effectuée par des organismes sans but lucratif.

Il me semble, monsieur le président, que cette formule d'administration par des organismes sans but lucratif est parfois susceptible d'alimenter des noyaux d'influence qui ne sont pas toujours à l'avantage de la collectivité. Cette méthode honorifique d'administration est, à mon avis, périmée.

Elle ne s'est pas toujours avérée la plus efficace à cause, justement, d'un manque d'intérêt, de motivation, et j'irais même jusqu'à dire que les intérêts visés par cette politique ne sont pas les mêmes.

Il me semble donc que les transferts de fonds de la Société centrale d'hypothèques et de logement à la Société d'habitation du Québec devraient faire l'objet d'une révision. Monsieur le président, l'honorable ministre chargé des Affaires urbaines présentera à la Chambre, ces prochains jours, des amendements à la loi nationale sur l'habitation. Ils sont le résultat d'études approfondies, exécutées ces dernières années, et qui ont mis à contribution toutes les ressources de l'administration et chercheurs de l'extérieur. Ces amendements ont fait l'objet d'un examen constant et d'une évaluation des initiatives et expériences des dernières années. Ils sont destinés à faciliter la solution des problèmes urbains et l'accès à la propriété pour la classe des citoyens qui en sont privés.

A titre de député du Québec et de la région de la métropole du Canada, je suis particulièrement heureux de constater qu'on y trouvera, entre autres, des amendements prévoyant un système de prêts à taux préférentiels, en faveur des familles à revenu modique, de même que des outils valables susceptibles de faciliter aux municipalités la restauration des «centres-ville», ce qui constituera un apport précieux aux entreprises provinciales et municipales dans ce domaine. On y trouvera aussi des mécanismes de participation des citoyens qui feront étape dans une législation de l'habitation, tant au Canada que dans les autres pays. Il faut aller plus loin et assurer tous les services et équipements qui donnent une âme à la collectivité.

[Traduction]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, en écoutant le ministre d'État responsable des Affaires urbaines (M. Basford), chanter les louanges des réalisations du gouvernement libéral en matière de logement, je n'ai pas pu m'empêcher de penser au dicton: «Il n'y a pas plus aveugle que celui qui refuse de voir». En critiquant mon collègue, le représentant de Broadview (M. Gilbert), soi-disant parce qu'il prenait parti, le ministre a déclaré, et je ne suis pas certain d'employer ses termes exacts, mais je pense qu'au fond l'idée était celle-ci: «La préoccupation essentielle de notre gouvernement a été de fournir un logement aux personnes qui appartiennent à la catégorie des indigents».

L'hon. M. Basford: Bravo!

M. Orlikow: Le ministre applaudit, ce qui signifie que j'ai dû le citer correctement. Il a déclaré qu'au cours des quatre dernières années, le gouvernement a construit 135,-